

## FICHE DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

---

<b>NOM DU PRODUIT</b>	Produit pour fixation des vis, résistance moyenne bleu 50 ml
<b>REFERENCE</b>	080205
<b>DISTRIBUTEUR</b>	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
<b>ADRESSE</b>	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
<b>VILLE</b>	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
<b>TEL</b>	+ 34 93 860 49 23
<b>FAX</b>	+34 93 871 23 36
<b>E-MAIL</b>	<a href="mailto:info@bossauto.com">info@bossauto.com</a>
<b>WEB</b>	<a href="http://www.bossauto.com">www.bossauto.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation de la peau : H315 Provoque une irritation de la peau.

Sensibilisation de la peau : H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Irritation des yeux : H319 Provoque une irritation des yeux,

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

##### B. Classification selon la directive 67/548 / CEE ou 1999/45 / CE

R36 / 37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 2.2. Éléments de l'étiquetage

##### A. CLP



- **Danger**

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H319 Provoque une irritation des yeux,

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

- **Précaution**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Ne pas respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des masques de protection / gants / vêtements / lunettes.  
 P302 + P352 En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.  
 P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si elles peuvent être enlevées facilement.  
 P312 contacter le centre antipoison / Docteur / médecin si vous ne vous sentez pas bien.  
 P403 + P233 Maintenir le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

### C. (DPD 1999/45 / EC)



- **Avis: irritant**

R36/37/38: Agaçant aux yeux, le système respiratoire et la peau.  
 R43: Peut provoquer sensibilisation par le contact de peau.  
 S23: Ne pas respirer les vapeurs.  
 S24/25: Évitez le contact avec la peau et les yeux.  
 S26: En cas du contact avec les yeux, rincez immédiatement avec l'abondance d'eau et cherchez le conseil médical.  
 S28: Après contact avec les yeux, rincez immédiatement avec eau abondante et savon.  
 S37: Portez des gants convenables.  
 S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- **Texte sur l'étiquette:**

Contenant de l'acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle et 1-acétyl-2-phénylhydrazine.

### 2.3. Dangers additionnels

Le produit n'est pas dangereux s'il est utilisé SELON LES CONSEILS D'UTILISATION.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Classification de la substance ou mélange

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractéristiques chimiques: colles à base de méthacrylate d'hydroxyéthyle / acrylate d'hydroxypropyle

Ingredients nocifs			
Ingredient	Désignation	Contenu	DPD / CLP
EINECS 248-666-3 CAS 27813-02-1	Hydroxypropyl acrylate	20 - 40 %	EU: Xi; R36. Sens.; R43. CLP: Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317.
EINECS 212-782-2 CAS 868-77-9	2-Hydroxyethyl Methacrylate	5 - 10 %	EU: Sens.; R43. Xi; R36/38. CLP: Skin Irrit. 2; H315.
REACH 01-2119475796-19-xxxx EINECS 201-254-7 CAS 80-15-9	Cumene hydroperoxide	< 1 %	EU: O; R7. T; R23. C; R34. N; R51-53. Xn; R21/22. Xn; R48/20/22. CLP: Org. Perox. EF; H242. Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 3; H331. Skin Corr. 1A; H314. STOT RE 2;

			H373. Aquatic Chronic 2; H411.
EINECS 204-055-3 CAS 114-83-0	1-Acetyl-2-phenylhydrazine	<0.1 %	EU: Xn; R21. Xn; R68/22. Sens.; R43. CLP: Acute Tox. 4; H312. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 2; H371.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### A. Inhalation

Accompagner la personne / s impliqués dans des difficultés respiratoires en plein air: consulter un médecin.

#### B. Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Laver immédiatement à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau, consultez un médecin.

#### C. Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux ouverts pendant 10-15 minutes, rincer à l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

#### D. Ingestion

Rincer la bouche, boire 2-3 verres d'eau et consulter un médecin. Ne PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux: Irritation, conjonctivite.

Peau: rouge, de l'urticaire, des éruptions cutanées, des irritations.

Respiratoire: irritation, toux, respiration sifflante, oppression thoracique

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Produit non inflammable (point d'éclair: > 80 ° C)

Moyens d'extinction: Mousse, poudre, dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Combustion: Libération de vapeurs / gaz toxiques et corrosifs (gaz nitreux, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone). Instructions: Ne pas inhaler les vapeurs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Gants protecteurs, des masques et des vêtements appropriés.

Feu / chaleur : Système de respiration d'air/ oxygène comprimé.

## 6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures conservatoires

Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2 Protection de l'environnement

Empêcher la contamination des sols, des cours d'eau ou les égouts.

### 6.3 Confinement et nettoyage / méthodes et matériaux

Absorber le liquide avec un matériau absorbant (sable, sciure de bois, terre, liant acide, liant universel), et placer dans un récipient clos pour l'élimination de déchets dangereux. La zone contaminée doit être nettoyée avec de l'eau et du savon. Nettoyer le sol et les objets contaminés. Informations complémentaires: très glissant si le produit est renversé.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les articles 8 et 13

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 Précautions de manipulation

Informations pour la manipulation:

Assurer une ventilation adéquate des aires de stockage et de travail.

Veiller à la propreté dans le lieu de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utilisez les systèmes d'application automatisés.

### 7.2 Conditions pour la sécurité du stockage, y compris les incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec. Protéger de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne remplissez pas le retour du produit dans son emballage d'origine. Température de stockage: <25 ° C pointe Stockage: Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classe de stockage: 10 = liquides combustibles ne sont pas en LGK 3

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1. Contrôle d'exposition

Ne respirez pas les vapeurs. Vérifiez les concentrations dans l'air régulièrement.

Travaillez dans des espaces ouverts/ventilés ou avec un système d'extraction d'air, ventilation ou équipement respiratoire.

### 8.2. Gants

Gants en gomme de nitrile RN374 résistants aux produits chimiques. Remplacez les gants après son usage. Épaisseur minimale : 0.7 mm.

### 8.3. Protection des voies respiratoires

Assurez-vous de la correcte ventilation de la place de travail. Masque à gaz équipée d'un filtre A si permis avec exposition supérieure à la valeur limite dans l'air.

### 8.4. Lunettes

Lunettes protecteurs, viseur protecteur.

### 8.5. Peau

Robe de travail/protection.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### 9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide, Bleu Opaque
Viscosité	500-800 mPa.s
Odeur	caractéristique

Point inflammable	> 100°C
Densité relative	~1.04
Solubilité dans l'eau	immiscible
Densité de vapeur	< de 10 à 25 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les acides forts et les agents oxydants.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants forts, les agents réducteurs, les acides

### 10.6 Décomposition dangereux

Quand la chaleur ou en cas d'incendie: des fumées toxiques. En cas d'incendie: oxydes de soufre, oxydes d'azote (NOx), le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Décomposition thermique: Pas de données disponibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Toxicité aiguë par voie orale

Peut provoquer irritation du tube digestif.

### 11.2. Toxicité aiguë en cas d'inhalation

Peut causer irritation des voies respiratoires.

### 11.3. Irritation de la peau

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau.

### 11.4. Irritation des yeux

Irritation des yeux.

### 11.5. Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### 11.6. Toxicité aiguë

INGRÉDIENT	CAS	VALEURES	
Hidroperoxyde de cumene	80-15-9	Oral - Id 50 / 4 h Inhalation - Ic 50 / 4 h Dermique - Id 50 / 4 h	382 mg/kg rat 220 ppm rat 500 mg/kg rat
HIdroxipropilmetacrylate	27813-02-1	Oral - dI50 Dermique - dI50	> 5,000 mg/kg rat > 5,000 mg/kg lapin
2-Hidroxyethyl Metacrylate	868-77-9	Oral - dI50 Dermique - dI50	5,564 mg/kg rat > 3,000 mg/kg lapin
1-Acetil-2-phenilhidrazine	114-83-0	Oral - dI50	270 mg/kg rat

### 11.7. Corrosion-irritation de la peau

INGRÉDIENT	CAS	RÉSULTAT	ESPÈCES
Hidroperoxyde de cumene	80-15-9	Peau - corrosive	Lapin
2-Hidroxyethyl Metacrylate	868-77-9	Peau 24 h – irritant	Lapin
1-Acetil-2-phenilhidrazine	114-83-0	Peau 24 h – irritant	Lapin

### 11.8. Mutagénicité

INGRÉDIENT	CAS	RÉSULTAT	ESPÈCES
Hidroperoxyde de cumene	80-15-9	POSITIVE / NEGATIVE	Rat – OCED guideline 471

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Écotoxicité

Ne pas rejeter à l'égout, eaux de surface ou souterraines.

### 12.2. Mobilité

COV: <3% (1999/13/CE). Une fois les produits anaérobies polymérisent, ils sont immobiles.

### 12.3. Biodégradabilité

Ce produit n'est pas biodégradable.

### 12.4. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée

### 12.5. Autres effets indésirables

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

Pas de substances énumérées à RoHS et DEEE

INGRÉDIENT	CAS	VALEURS HABITUELLES
Hidroperoxyde de cumene	80-15-9	Toxique pour les poissons CL50 - Oncorhynchus mykiss - 3,9 mg / l - 96 h Toxique pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 16 mg / l - 24 h Persistence et biodégradabilité : Facilement biodégradable .
Hidroxiopropilmetacrylate	27813-02-1	Toxique pour les poissons. Test de flux constant. Leuciscus Ides - 493 mg / l - 48h Toxicité bactériologique CE 10 Pseudomonas putida - 1140 mg / l - 16 h Persistence et biodégradabilité : biodégradation aérobie demande d'oxygène. Note : 94 % - rapidement biodégradable.
2-Hidroxyethyl Metacrylate	868-77-9	Toxique pour les poissons. Test de flux constant - Pimephales promelas 227 mg / l - 96 h Persistence et biodégradabilité : biodégradation aérobie demande d'oxygène. Résultat : 84 % biodégradable.
1-Acetil-2-phenilhidrazine	114-83-0	Pas de données disponibles

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code de déchets (Directive 2008/98/EC, décision 2001/118/EC)

08 04 09 : Déchets d'adhésifs et scellant contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses. En fonction du secteur ou du processus de production, autres codes EURAL peuvent être d'application concernant les déchets dangereux d'accord à la Directive 2008/98/EC.

Méthodes d'élimination : Élimination du produit : L'élimination doit prendre place conformément aux réglementations locales et nationales. La contribution de ce produit comme déchet est insignifiant en comparaison à l'objet dans lequel il est appliqué.

## **14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

---

### **14.1. Transport routier ADR**

Substances non dangereuses

### **14.2. Transport ferroviaire RID**

Substances non dangereuses

### **14.3. Adn de transport fluvial**

Substances non dangereuses

### **14.4. Transport maritime IMDG**

Substances non dangereuses

### **14.5. Transport aérien IATA**

Substances non dangereuses

## **15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION**

---

Composés organiques volatiles (VOCs): < 3% (1999/13/EC)

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

---

R les expressions de composantes contenus dans un produit :

R7 Peut provoquer le feu.

R21 Dangereux en contact avec la peau.

R21/22 Dangereux en contact avec la peau et si avalé.

R22 Nocif en cas d'ingestion

R23 Toxique par l'inhalation.

R34 Provoquer des brûlures.

R36/38 Aagaçant aux yeux à la peau et au système respiratoire.

R43 Provoque sensibilisation par le contact de peau.

R48/20/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H242 Peut s'enflammer en cas d'échauffement.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Cette Fiche de Sécurité est compilé en ce qui concerne les Produits chimiques (les Renseignements de Hasard et l'Emballage pour les Réserves) les Règlements 2002 (CHIP3), qui exécutent les Directives de Conseil 67/548/EC (la Directive de Substances Dangereuse) et 99/45/EC (la Directive de Préparations Dangereuse) et les règlements s'amendant ultérieurs, jusqu'à et en incluant 2001/59/EC, qui exécute 28ème ATP de 67/548/EEC; et 2001/60/EC, qui exécute 1e ATP de 99/45/EC; et aussi la Directive 91/155/EC de Drap de Données de Sécurité, comme amendé pour la 2ème fois par 2001/58/EC.

Les renseignements contenus dans cette fiche de sécurité ont été obtenus d'une variété de sources et sont crus être exacts et actuels à la date d'édition indiquée. Le fournisseur et/ou ses agents ne peut pas accepter de responsabilité pour l'utilisation de renseignements contenus dans cette fiche de sécurité pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche de données. Les utilisateurs devraient noter la possibilité de hasards se produisant en raison de l'utilisation impropre du produit.